

Question présentée par la députée :

M^{me} Amanda Gavilanes

Date de dépôt : 29 avril 2021

Question écrite urgente

Charge d'enseignement des assistant·es/doctorant·es de l'UNIGE

A l'heure actuelle, une grande partie de l'enseignement dispensé à l'Université de Genève est assurée par des assistant·es ayant un statut de doctorant·es. Ces personnes sont chargées de dispenser des séminaires notamment au niveau des bachelors et participent aux corrections des travaux et examens. Or, il est de notoriété publique au sein de l'Université que le suivi des étudiantes et des étudiants se fait bien souvent au détriment des recherches doctorales des assistant·es. Le temps protégé de recherche de 40% du temps de travail n'est ainsi pas respecté dans de nombreuses facultés. Cela complique fortement le bon déroulement des études doctorales pour un nombre conséquent de jeunes chercheur·euses.

Compte tenu des éléments ci-dessus, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir m'informer :

- ***de la charge d'enseignement réelle assurée par les assistant·es/doctorant·es au sein de chaque département et faculté de l'Université de Genève.***

Je remercie, par avance, le Conseil d'Etat pour ses réponses.